



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19/06/2025 A 20 H 45
Publié le / /2025

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

En exercice : 18

L'an deux mil vingt-cinq

Présents : 10

Le dix-neuf juin à vingt heures et quarante-cinq minutes

Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie

Absents : 08

en séance publique sous la présidence de

Jean-François PEROCHEAU, Maire

Date de convocation : Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

16/06/2025

Mmes, MM, CLERC Cécilia, De PARSEVAL Anne, BIRON Olivier, MALRIEU Jérôme, NÉAU Pierre, GUYOT Jean-René, OLIVIÉRO Delphine, ROBIN Myriam, BARRETEAU Gladys.

Date d'affichage :

Formant la majorité des membres en exercice.

16/06/2025

Excusés : MM, MÉCHINEAU Jean-Luc, MONNERON Yann, DUBOIS Karine, GRIMALDI Jean-Claude, GUILBAUD Jean-Maurice, GUÉRIN Sarah, RICHARD Sébastien, BIBARD Frédéric.

Absents : M. ----

Monsieur Jean-Luc MECHINEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-René GUYOT

Monsieur Yann MONNERON a donné pouvoir à Madame Delphine OLIVIERO

Monsieur Jean-Claude GRIMALDI a donné pouvoir à Monsieur Olivier BIRON

Monsieur Jean-Maurice GUILBAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-François PEROCHEAU

Madame Cécilia CLERC a été nommée secrétaire de séance

A l'ordre du jour

- 1- Approbation du PV du 22 mai 2025 ;
- 2- Décisions prises par délégations du Conseil ;
- 3- Compte rendu des activités des commissions communautaires ;
- 4- Information concernant les arrêtés de circulation en-cours et DIA ;
- 5- Etat d'avancement sur les dossiers en cours :
 - a. Présentation projet immeuble 16 place des Tilleuls
 - b. Présentation esquisse aménagement des étangs Potier
 - c. Point sur le remembrement de la propriété à la Chapelle des Moulières
 - d. Effectifs des agents techniques

6-Point sur la réouverture du café et occupation du domaine public pour la terrasse ;

7-Questions diverses ;

Déroulement de la séance, teneur des débats et délibérations adoptées

Monsieur le Maire

Le(a) Secrétaire de séance



1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2025

Monsieur le Maire fait part de la remarque de M BIBARD Frédéric qui concernait le point sur la 4^{ème} classe à l'école publique. Les élus présents lors de la réunion confirme que le point rédigé est conforme aux échanges qui ont eu lieu lors des débats.

Le procès-verbal du 22 mai 2025 est donc approuvé à l'unanimité.

2-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le Maire vous informe des dépenses engagées entre le 22/05/2025 et le 19/06/2025 :

Catégories de dépenses	Dates	Entreprises	Désignations	Montants TTC
WC publics	17/06/25	ORAPI	Distributeurs de papier toilette en métal	67,87 €
	05/06/25	Claire RIVALIN peinture	Peinture portes intérieure et extérieure + façade bois	1 388,01 €
Surveillance-Sécurité	02/06/25	GIP Sécurité	Rondes estivales du 01/07 au 31/08/25	961,20 €
Lotissement les Poirières	26/05/25	Maison France d'en	Fondations spéciales lot n°26	35 346,00 € (29 455 € HT sur BP lotissement)
Etangs Potier	18/06/25	Charrier Fèvre	Fourniture 6 bancs et 3 tables pique-nique et 1 table pique-nique PMR	5 596,80 €

***Remarques sur les décisions prises par délégation :**

- ➔ WC publics : ajouter à la commande le distributeur de savon liquide et son savon
- ➔ Etangs Potier : Les tables et bancs seront posés en juillet
Il faut faire déplacer la barrière à l'entrée pour permettre le passage des PMR

3-COMpte RENDU DES ACTIVITES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

A chaque réunion du Conseil municipal, les élus membres des commissions communautaire font un petit compte rendu du travail de ces commissions lorsqu'elles se sont réunies.

Pour rappel, tous les élus municipaux ont accès au site Alfresco où sont disponibles tous les comptes rendus des commissions, bureau et Conseil communautaire via l'adresse <https://pleiade.ecollectivites.fr>

Se sont exprimés :

- Anne De PARSEVAL pour la commission Mobilité
- Jean-François PEROCHEAU pour la commission Assainissement-Voirie

4- INFORMATION CONCERNANT LES ARRETES DE CIRCULATION EN-COURS



Il s'agit de vous informer sur les arrêtés de circulation en vigueur concernant les différents travaux de voirie en cours qui peuvent occasionner des modifications ou difficultés de circulation.

5 ETAT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

a. Présentation projet immeuble 16 place des Tilleuls

Monsieur le Maire présente le projet retravaillé par l'architecte, M BODIER.

En RDC : Le nouvel espace commercial est commun aux deux commerces. Dans le bâti existant, création de 2 T1 et 1 T2

En R+1 : Au-dessus des commerces, création de 2 T2. Dans le bâti existant, création de 2 T2.

Les élus présents ne souhaitent pas que les commerces soient mutualisés dans le même espace car cela pourrait poser des problèmes sur le long terme. Il faut donc revenir sur l'idée de la première esquisse qui plaçait l'esthéticienne dans la surface du logement en RDC du bâtiment existant et le salon de coiffure dans la surface créée de 70 m² environ.

b. Présentation esquisse aménagement des étangs Potier

Monsieur le Maire présente l'esquisse élaborée par M Valentin JADEAU, paysagiste à la CAJEV. L'aménagement proposé dégage une zone « Parking ludique » situé sur la parcelle actuellement cultivée. Cet espace est partagé entre le stationnement, les aires de jeux pour enfants et les tables de pique-nique. Des bancs seront positionnés des 2 côtés du grand étang ainsi que des tables de pique-nique sur la partie boisée. Le sentier, qui permet de faire le tour du grand étang, alterne entre passages naturels et passages empierrés/sablés.

Pas d'observations des élus présents, le principe du projet est validé.

c. Point sur le remembrement de la propriété à la Chapelle des Moulières

Monsieur le Maire rend compte du rendez-vous sur place avec le géomètre et les consorts Daniau, ainsi que le mandat donné aux agents immobiliers pour la vente de la maison et son jardin.

Le géomètre reviendra définir les différents espaces pour dégager les parcelles à vendre, la parcelle où se trouve la maison à vendre et les espaces conservés par la Commune pour la réalisation du sentier piétonnier et de l'accès à l'ensemble.

Les agents immobiliers proposent un prix de vente de la maison et son jardinet à 105 000 € hors frais d'agence. Les visites seront organisées avec ce prix.

d. Effectifs des agents techniques

Monsieur le Maire fait un point sur le recrutement d'un 3^{ème} agent technique contractuel (CDD) qui arrivera en septembre. Actuellement les agents ont un stagiaire, habitant de la commune et Justin PEROCHEAU qui est en contrat saisonnier à mi-temps, en partage avec la commune de Nieul le Dolent.

6- POINT SUR LA REOUVERTURE DU CAFE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POUR LA TERRASSE

Monsieur le Maire

Le(a) Secrétaire de séance



M et MME Garnier ont adressé une note de présentation de leur projet de réouverture du café.

Ce dernier changera de nom, « Chez Manue » sera la nouvelle enseigne. Les locaux ont été réaménagés pour permettre un service de restauration les midis en semaine et autour de soirées à thème en fin de semaine. Ils souhaitent également mettre en place une terrasse bois dans le prolongement de la rampe d'accès PMR, sur l'angle du bâtiment.

C'est pour cette terrasse qu'il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public. La législation concernant l'occupation par une terrasse de café consiste en la signature d'un arrêté du Maire pour Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) soumis au paiement, par le demandeur, d'un droit de voirie dont le montant doit être fixé par le Conseil municipal. Cet AOT doit également définir une durée d'occupation et la périodicité du paiement.

Les élus présents ne sont pas très enthousiastes au vu du projet présenté. La rambarde en bois est trop « lourde » et le peu de place pour une terrasse les interpellent. La terrasse positionnée plus près de la fontaine leur semble plus judicieux. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pourrait être de l'ordre de 50 €/an. Cette question fera l'objet d'une délibération complète après échange entre M le Maire et M et MME Garnier concernant leur projet car la dimension de l'occupation doit être définie.

7- QUESTIONS DIVERSES

***Travaux de la salle polyvalente :** Les travaux ne doivent pas commencer avant septembre, donc, pour répondre à la question de Delphine OLIVIERO, la marche gourmande peut avoir lieu.

Séance levée à 22h40

Le présent Procès-verbal est signé par :

Monsieur le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

La secrétaire de séance,
Cécilia CLERC

